



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE

Direction Régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement, et du Logement

Parçay-Meslay, le

11 04 2011

Unité Territoriale d'Indre-et-Loire

Monsieur le Directeur Régional de
l'Environnement, de l'Aménagement, et du
Logement

à

Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire
Bureau de l'Aménagement du Territoire et des
Installations Classées
37925 TOURS Cedex 9

Référence : GC/ RAAPC
Affaire suivie par : Grégory CATHELIN
gregory.cathelin@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 02 47 46 47 00 – Fax : 02 47 44 63 89
Vérifié par : Maud GOBLET

**Rapport de l'Inspection des Installations Classées
à
Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire**

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT

DEMANDE DE MOFICATION DU PLAN DE PHASAGE
D'UNE CARRIERE DE SABLES ET GRAVIERS

SOCIETE ORBELLO GRANULATS TOURAINNE
COMMUNE D'YZEURES-SUR-CREUSE ET TOURNON-SAINT-PIERRE (37)
LIEU-DIT « GAUDRU »

PJ : 1 plan de situation ;
1 plan d'ensemble ;
1 plan de phasage actualisé
1 projet d'arrêté préfectoral.

Unité Territoriale d'Indre-et-Loire
Z.A. n° 2 « Les Ailes »
25-26 rue des Ailes
37210 Parçay-Meslay
Tél. : 02 47 46 47 00 – Fax : 02 47 44 63 89



Monsieur Jean-Michel LEVOYER - Directeur Général de la société ORBELLO GRANULATS TOURAINE, dont le siège social est situé à VITRE (35500), 20 boulevard de Laval, sollicite, par lettre du 2 novembre 2010, dossier à l'appui, la modification du plan de phasage de la carrière de sables et graviers sise sur le territoire des communes d'Yzeures-sur-Creuse et Tournon-Saint-Pierre, au lieu-dit « Gaudru ».

I - OBJET DE LA DEMANDE

La société ORBELLO GRANULATS TOURAINE a été autorisée à exploiter la carrière susmentionnée par arrêté préfectoral n° 18.828 du 19 juillet 2010, et ce pour une durée de 22 ans.

Cependant, les exploitants agricoles du GAEC Guillot ont fait valoir postérieurement à l'autorisation que le plan de phasage d'exploitation associé est de nature à impacter le système de drainage existant des parcelles concernées par l'autorisation qui seront encore en culture les premiers temps de l'exploitation (cf plan de phasage initial :annexe n° 1).

En effet, la parcelle ZC n° 6, d'une superficie de 145 100 m² se trouvant sur la commune de Tournon-Saint-Pierre est entièrement drainée du Nord au Sud alors que l'extraction pressentie prévoit une progression orientée Sud-Est – Nord-Ouest incompatible avec la conservation d'une efficacité maximale du système de drainage existant sur les parcelles maintenues en culture les premiers temps de l'exploitation.

Par conséquent, l'exploitant sollicite par sa lettre de demande ci-dessus mentionnée et conformément aux plans qui lui sont associés, la possibilité d'exploiter en phase n° 1 la surface de 5 ha 60 a située en parallèle du ruisseau du Grand-Vicq en lieu et place de la surface pressentie initialement située perpendiculairement à celui-ci, avant de retrouver sur les phases suivantes la progression orientée Sud-Est – Nord-Ouest autorisée jusque-là (cf plan de phasage envisagé : annexe n° 2).

A noter que le découpage proposé par l'exploitant ne modifie en rien les surfaces de découverte et d'extraction de chacune des phases autorisées jusque-là. Le montant des garanties financières ne nécessite pas, par conséquent, d'être recalculé.

II - SYNTHÈSE ET AVIS DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES

La modification du plan de phasage n'engendrera aucun impact supplémentaire sur les caractéristiques du milieu environnant.

La demande de l'exploitant ne constitue pas une modification substantielle des conditions d'exploitation de la carrière, les conditions de remise en état prévues par l'arrêté préfectoral n° 18.828 du 19 juillet 2010 restant notamment inchangées.

Par ailleurs, le montant des garanties financières ne nécessite pas d'être réévalué.

Enfin, l'exploitant bénéficie, annexées à son dossier de demande, d'attestations du propriétaire des terrains pour l'une, des exploitants agricoles pour l'autre, toutes deux en date du 29 mars 2011, spécifiant être en accord avec les nouveaux plans de phasage proposés par l'exploitant.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, et sur la base du projet d'arrêté complémentaire joint au présent rapport incluant le nouveau plan de phasage d'exploitation de la carrière, nous proposons aux membres de la Commission Départementale de la nature, des Paysages, et des Sites d'émettre un avis favorable à la demande de modification du plan de phasage sollicitée par la Société ORBELLO GRANULATS TOURAINE, sous réserve du respect des prescriptions objet du projet d'arrêté joint au présent rapport.

L'Inspecteur des installations classées,



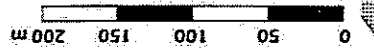
Gregory CATHELIN

Vu et transmis avec avis conforme
Le Chef de la Subdivision Risques Chroniques



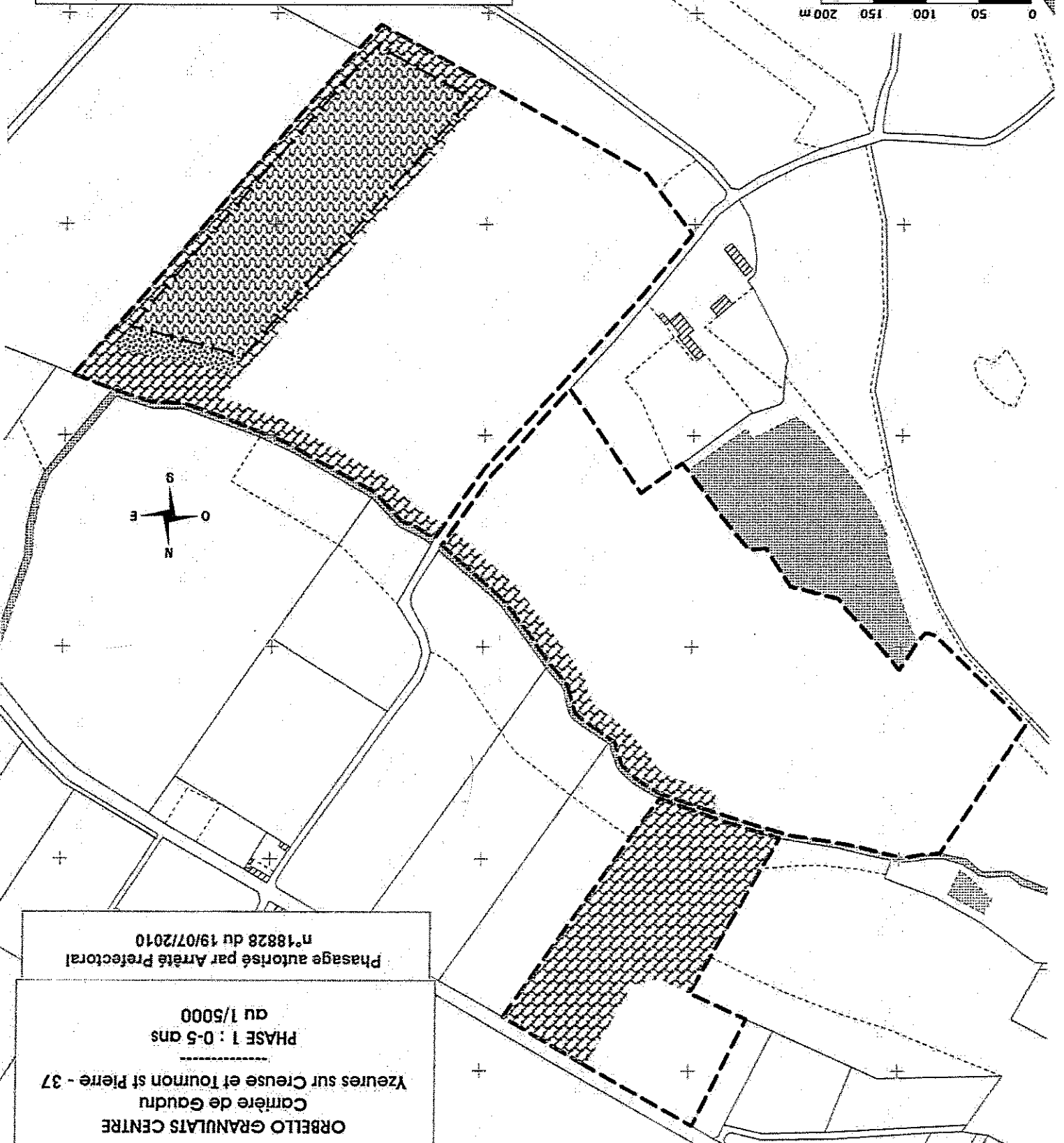
Maud GOBLET

S3	h : 0 m	Berges remises en état
}	g : 890 m	Berges à remettre en état
	d : 0 ha	dont surface sous eau
S2	e : 0 ha	surface remise en état
	c2 : 3,40 ha	surface en exploitation
}	c1 : 0,24 ha	surface découverte
	S1	a : 5,54 ha
	S : 30,10 ha	limite du périmètre

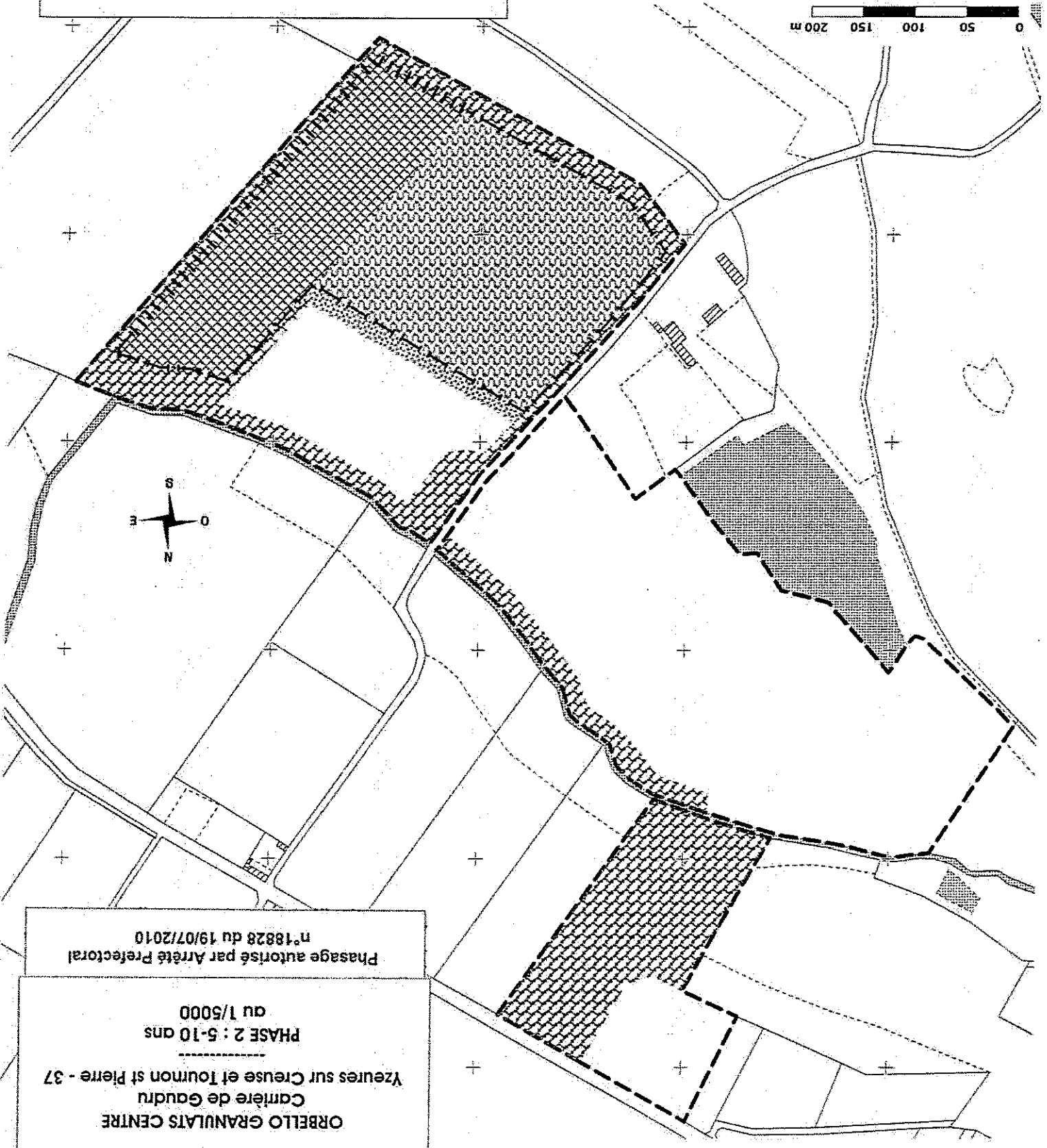
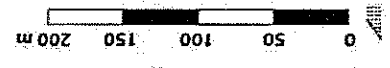


ORBELLO GRANULATS CENTRE
 Carrière de Gaudru
 Yzeures sur Creuse et Tournon st Pierre - 37
 PHASE 1 : 0-5 ans
 au 1/5000
 Phasage autorisé par Arrêté Préfectoral
 n°18628 du 19/07/2010

ANNEXE N°1 (ancien phasage)

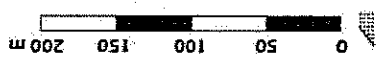


S3	h : 455 m		Berges remises en état
	g : 950 m	— —	Berges à remettre en état
	d : 3,63 ha		dont surface sous eau
	e : 3,63 ha	▨	surface remise en état
S2	c2 : 5,30 ha	▩	surface en exploitation
	c1 : 0,36 ha	▧	surface découverte
S1	a : 6,35 ha	▨	infrastructures
	S : 30,10 ha	---	Limite du périmètre

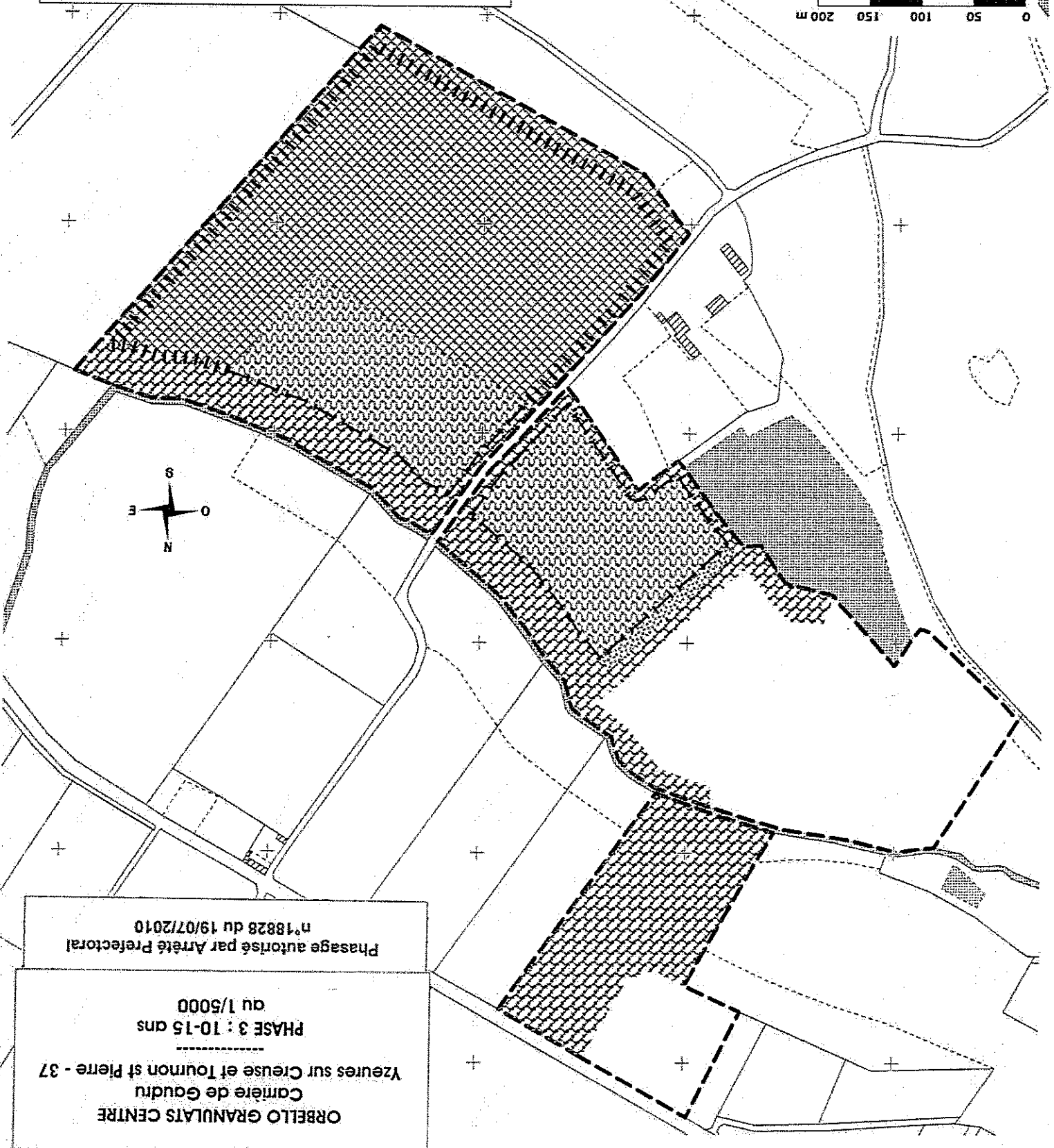


ORBELLO GRANULATS CENTRE
 Carrière de Gaudru
 Yzeures sur Creuse et Tournon st Pierre - 37
 PHASE 2 : 5-10 ans
 au 1/5000
 Phasage autorisé par Arrêté Préfectoral
 n°18828 du 19/07/2010

S3	h : 10,45 m		Berges remises en état
}	g : 10,95 m	— —	Berges à remettre en état
	d : 8,92 ha		dont surface sous eau
}	e : 10,24 ha	▨	Surface remise en état
	c2 : 5,43 ha	▩	Surface en exploitation
}	c1 : 0,22 ha	▧	Surface découverte
	S1	a : 6,66 ha	▨
	s : 30,10 ha	---	Limite du périmètre

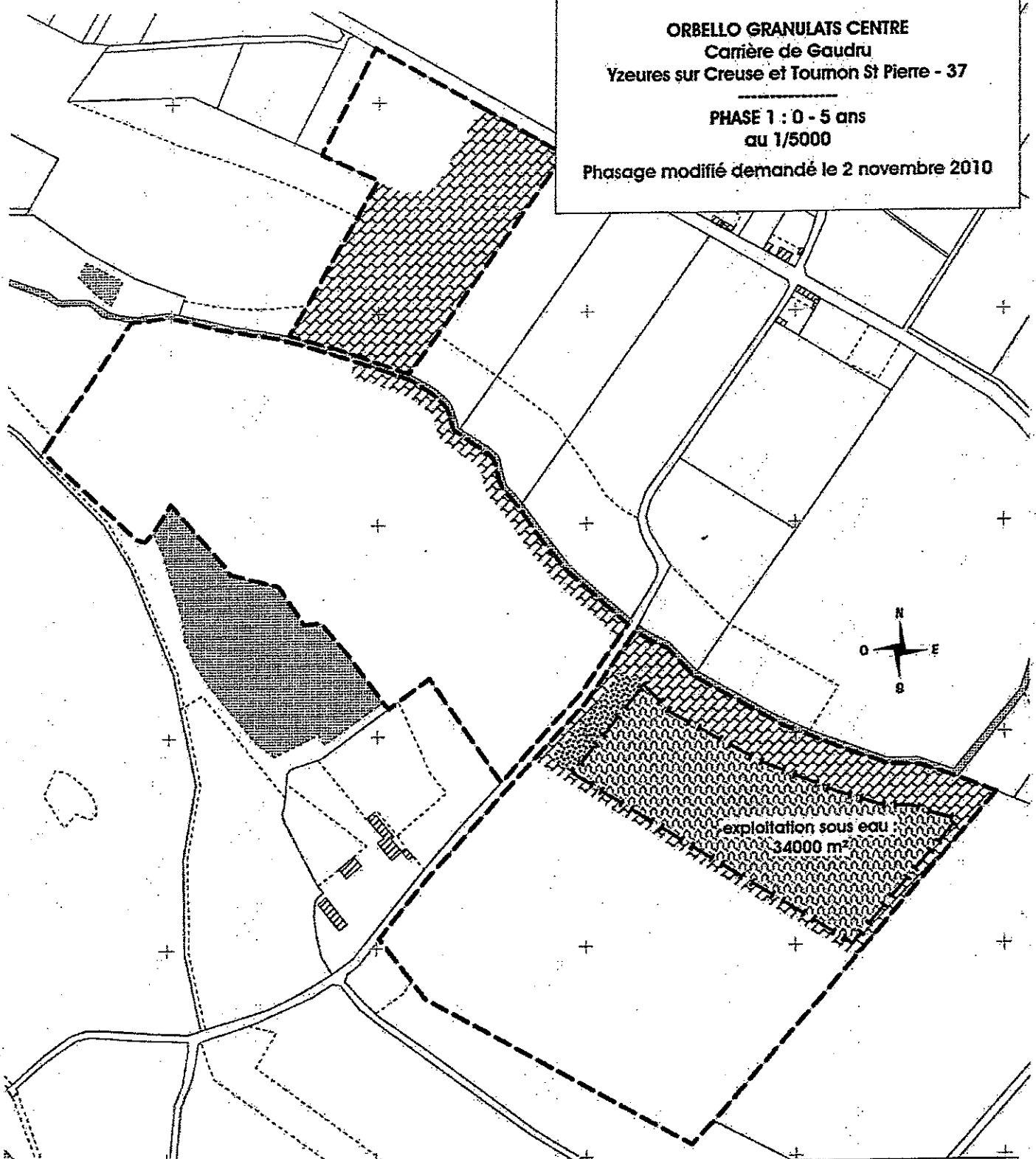


ORBELLO GRANULATS CENTRE
 Carrère de Gaudru
 Yzeures sur Creuse et Toumon st Pierre - 37
 PHASE 3 : 10-15 ans
 au 1/5000
 Phasage autorisé par Arrêté Préfectoral
 n°18828 du 19/07/2010

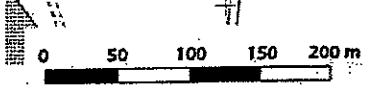


ANNEXE N°2 (nouveau phasage)

ORBELLO GRANULATS CENTRE
 Carrière de Gaudru
 Yzeures sur Creuse et Tournon St Pierre - 37
 PHASE 1 : 0 - 5 ans
 au 1/5000
 Phasage modifié demandé le 2 novembre 2010



exploitation sous eau
 34000 m²

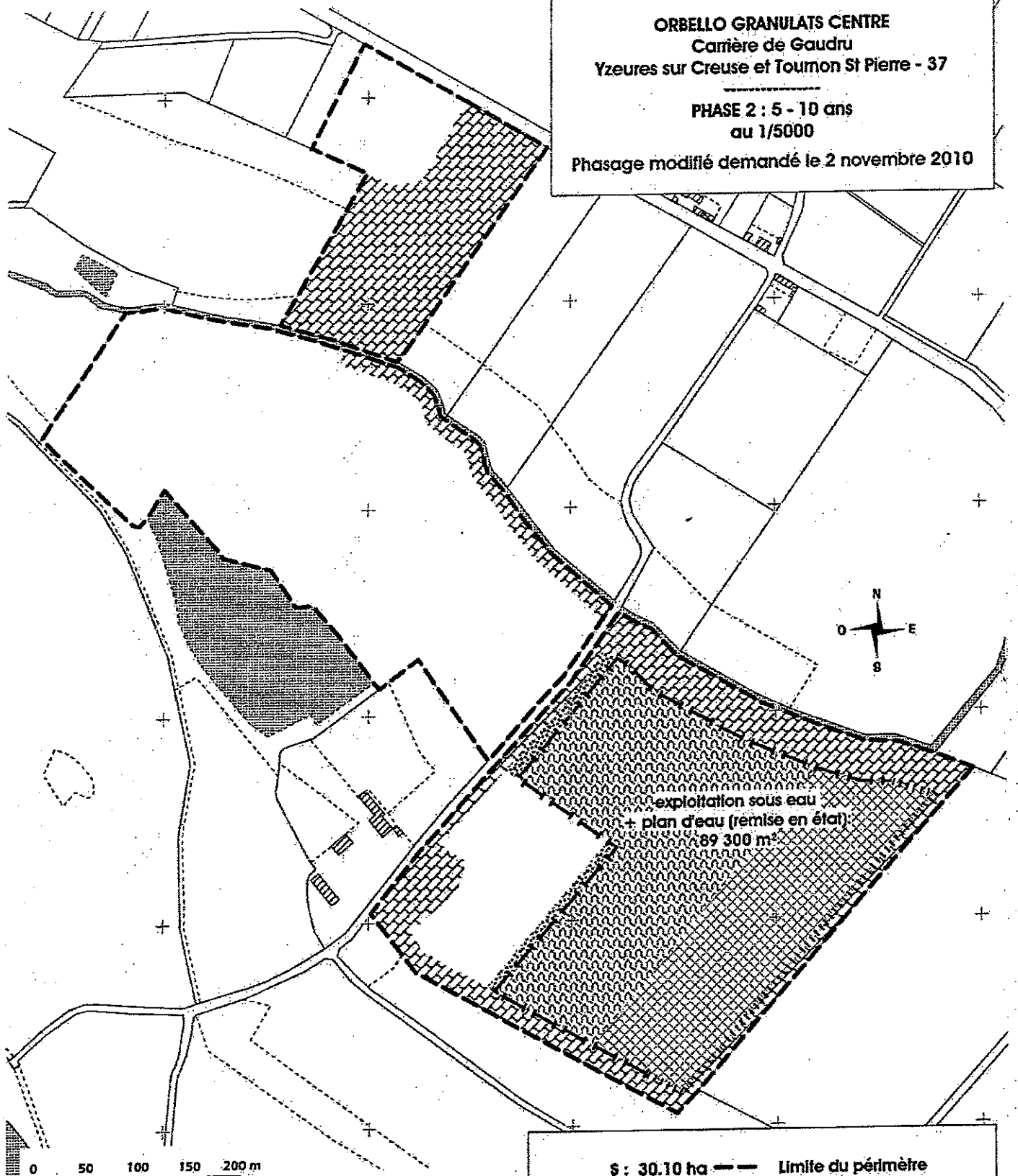


S :	30.10 ha	— — —	Limite du périmètre
S1	a : 5.54 ha	▨	Infrastructures
S2	c1 : 0.24 ha	▩	Surface découverte
	c2 : 3.40 ha	▧	Surface en exploitation
	e : 0 ha	▦	Surface remise en état
	d : 0 ha		dont Surface sous eau
L	g : 890 m	—+—	Berges à remettre en état
	h : 0 m		Berges remises en état

ORBELLO GRANULATS CENTRE
Carrière de Gaudru
Yzeures sur Creuse et Tournon St Pierre - 37

PHASE 2 : 5 - 10 ans
au 1/5000

Phasage modifié demandé le 2 novembre 2010



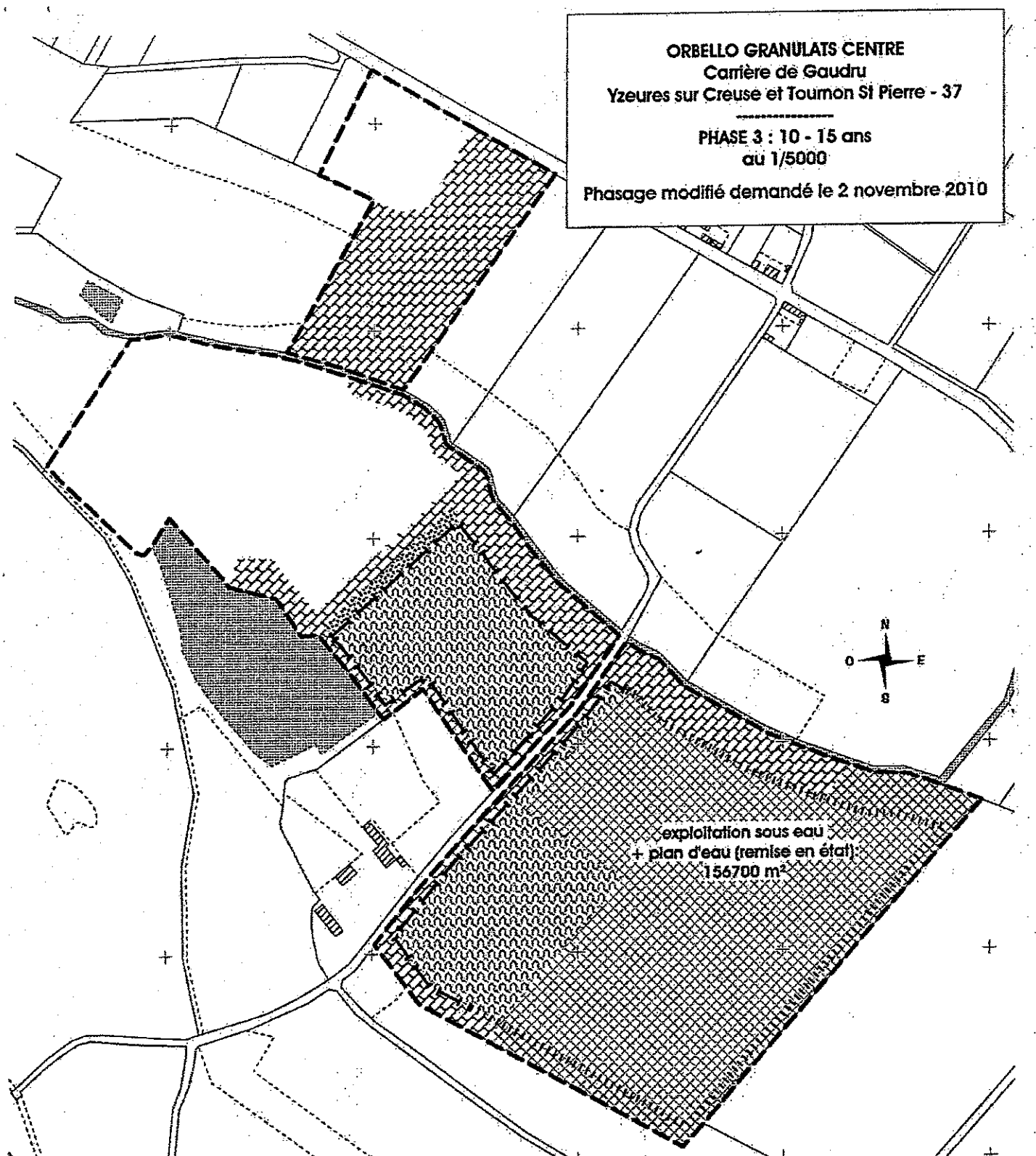
exploitation sous eau
 plan d'eau (remise en état)
 89 300 m²

S	: 30.10 ha	— —	Limite du périmètre
S1	a : 6.35 ha		Infrastructures
S2	c1 : 0.36 ha		Surface découverte
	c2 : 5.30 ha		Surface en exploitation
	e : 3.63 ha		Surface remise en état
	d : 3.63 ha		dont Surface sous eau
L	g : 950 m	— + —	Berges à remettre en état
	h : 455 m		Berges remises en état

ORBELLO GRANULATS CENTRE
Carrière de Gaudru
 Yzeures sur Creuse et Tournon St Pierre - 37

PHASE 3 : 10 - 15 ans
 au 1/5000

Phasage modifié demandé le 2 novembre 2010

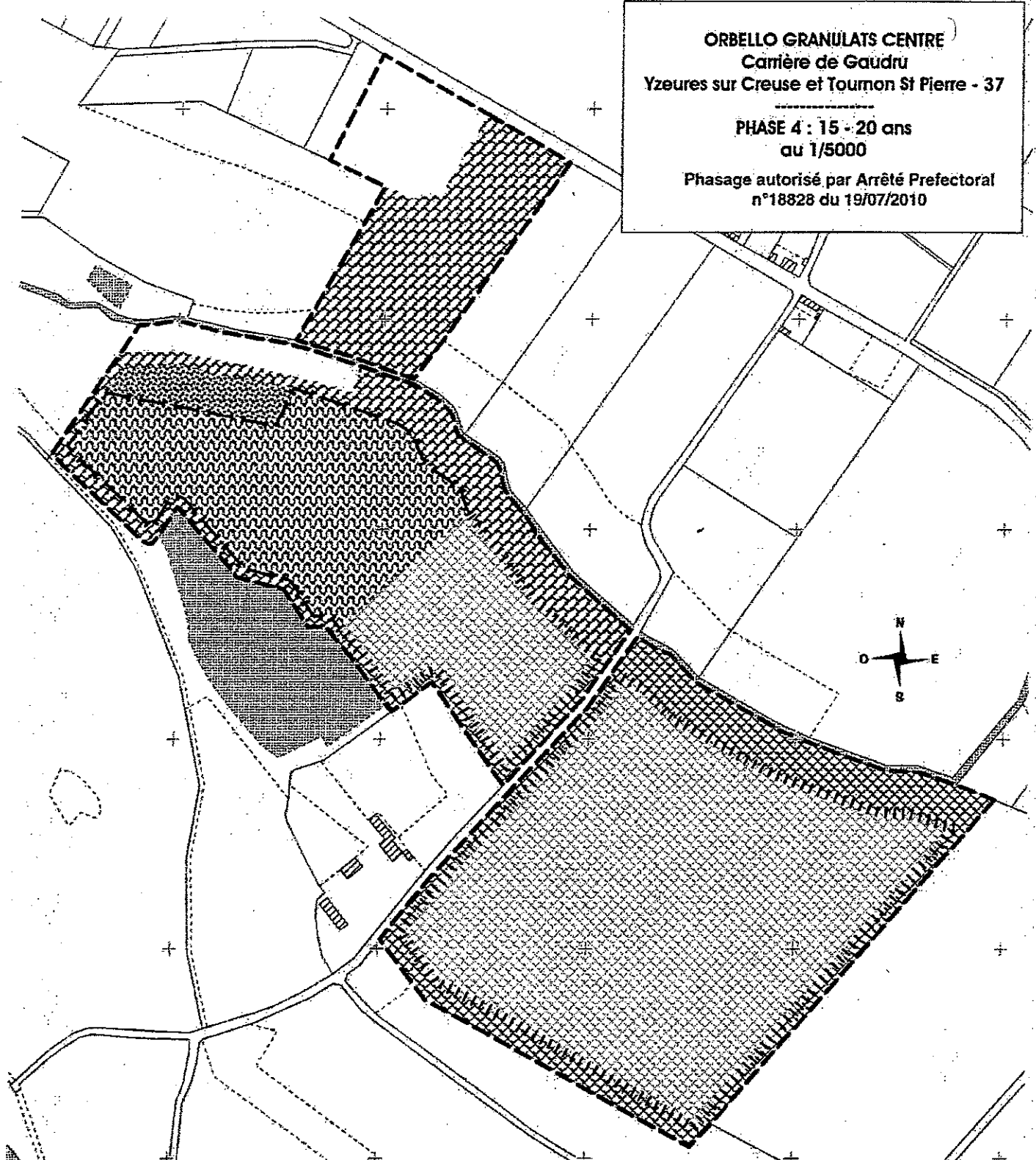


S	: 30.10 ha	---	Limite du périmètre
S1	a : 6.66 ha	▨	Infrastructures
S2	c1 : 0.22 ha	▩	Surface découverte
	c2 : 5.43 ha	▩	Surface en exploitation
	e : 10.24 ha	▩	Surface remise en état
	d : 8.92 ha		dont Surface sous eau
L	g : 1095 m	—+—	Berges à remettre en état
	h : 1045 m		Berges remises en état

ORBELLO GRANULATS CENTRE
Carrière de Gaudru
Yzeures sur Creuse et Tournon St Pierre - 37

PHASE 4 : 15 - 20 ans
au 1/5000

Phasage autorisé par Arrêté Prefectoral
 n°18828 du 19/07/2010

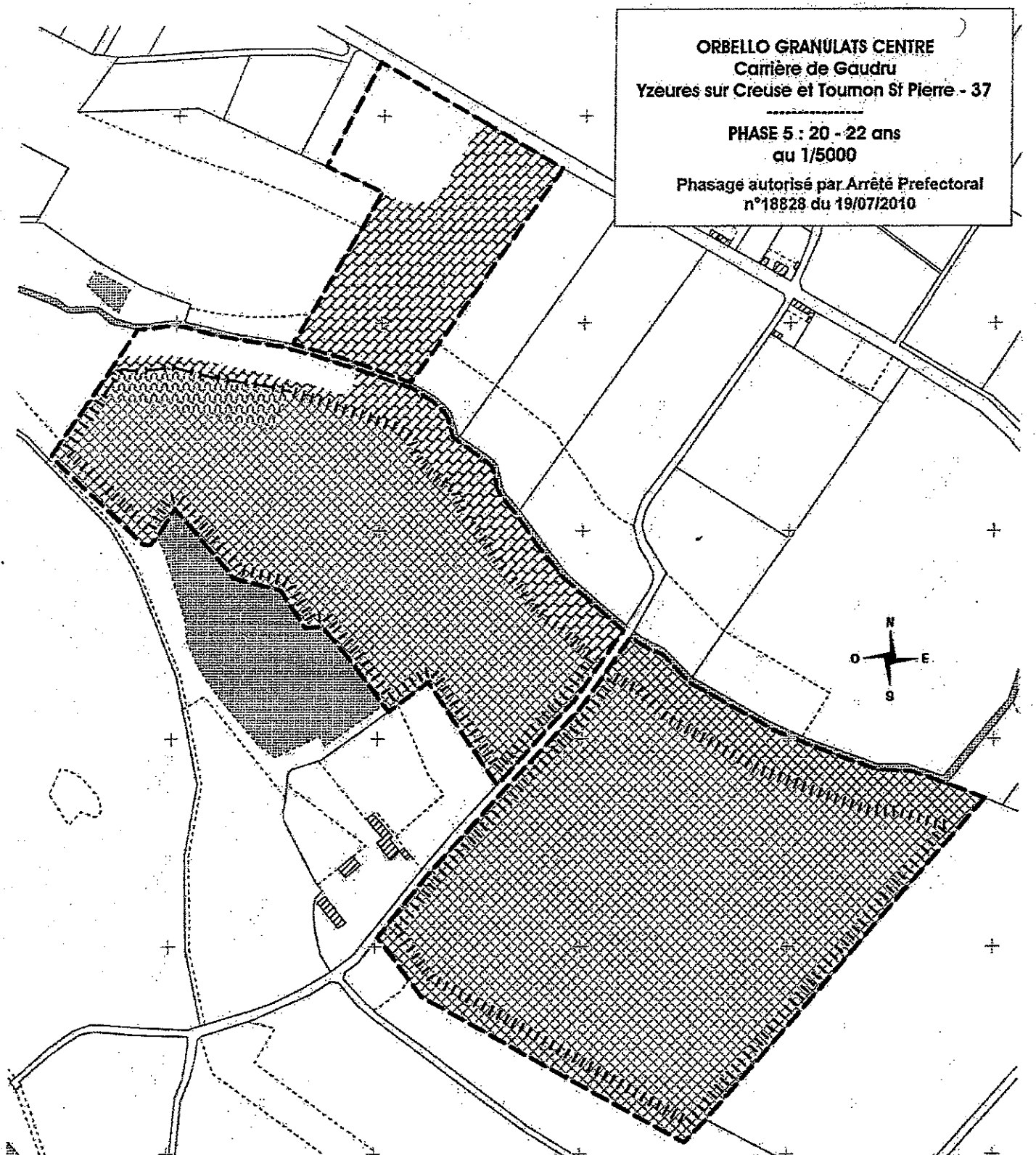


S	: 30.10 ha	---	Limite du périmètre
S1	α: 5.12 ha		Infrastructures
S2	{ c1 : 0.65 ha		Surface découverte
	{ c2 : 4.73 ha		Surface en exploitation
	e: 17.71 ha		Surface remise en état
	d: 14.36 ha		dont Surface sous eau
L	{ g: 860 m	—+—+—	Berges à remettre en état
	{ h: 1975 m		Berges remises en état

ORBELLO GRANULATS CENTRE
Carrière de Gaudru
Yzeures sur Creuse et Toumon St Pierre - 37

PHASE 5 : 20 - 22 ans
au 1/5000

Phasage autorisé par Arrêté Prefectoral
 n°18828 du 19/07/2010



S :	30.10 ha	---	Limite du périmètre	
S1	a :	4.63 ha	Infrastructures	
S2	{	c1 :	0.0 ha	Surface découverte
		c2 :	0.65 ha	Surface en exploitation
	e :	22.93 ha	Surface remise en état	
	d :	19.08 ha	dont Surface sous eau	
L	{	g :	200 m	Berges à remettre en état
		h :	2625 m	Berges remises en état